

**Décision du Président n°20-013
dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020**

Objet : Elaboration du PCAET de la Communauté de Communes INTER-CAUX-VEXIN

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 Novembre 2019 donnant délégation au Président

Vu la Loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée afin de procéder à l'acquisition de prestation pour l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Considérant que à l'issue de l'analyse des offres, et conformément à son rapport, est proposé à la signature du Président la signature du marché avec l'entreprise « BL Evolution », celle-ci ayant obtenu 92.00 points/100 et la première place du classement, pour une offre à 49 360.00 € HT.

ARRETE :

Article 1 :

Le Président décide de valider le choix proposé de l'entreprise BL Evolution.

Article 2 : Le président décide de signer l'offre retenue et de mettre en œuvre les clauses du marché pour la réalisation du PCAET de la CCICV.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime et à Monsieur le Receveur de Montville.

Article 7 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans le délai de 2 mois à compter de la date rendant exécutoire la présente décision.

Cette décision est rendue exécutoire par :

-transmission en Préfecture de Seine-Maritime le 05 juin 2020

- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire

- mise en ligne sur le site internet www.intercauxvexin.fr

Fait à Buchy, le 5 mai 2020

Le Président



Eric HERBET



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20200505-20-013-AR
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020